



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue au Centre administratif, au 1671 rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh, le jeudi 14 juillet 2016 de 14 h 25 à 14 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef – congé maladie  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef – congé annuel  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux
    - 3.1.1 Procès-verbal de la réunion régulière du 7 juin 2016
    - 3.1.2 Procès-verbal de la réunion spéciale du 15 juin 2016
    - 3.1.3 Procès-verbal de la réunion spéciale du 22 juin 2016
    - 3.1.4 Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2016
    - 3.1.5 Procès-verbal de la réunion spéciale du 29 juin 2016
    - 3.1.6 Procès-verbal de la réunion spéciale du 30 juin 2016
    - 3.1.7 Procès-verbal de la réunion spéciale du 4 juillet 2016
  - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
  - 4.1 Bureau de négociation et des relations stratégiques
    - 4.1.1 Ententes de financement concernant la négociation
    - 4.1.2 Désignation du représentant de Mashteuiatsh pour assister à l'assemblée générale du Regroupement Petapan Inc.

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

5. Santé et mieux-être collectif
  - 5.1 Demande de financement projet aînés (Québec ami des aînés et Nouveaux horizons pour les aînés)
  - 5.2 Tarification des plateaux en location (Aréna)/ouverture des glaces au début août
6. Infrastructures
  - 6.1 Programme de logements communautaires - demande de dérogation
  - 6.2 Entente de financement - Initiative de stage en habitation - Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
7. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION

En l'absence du Chef Dominique, le vice-chef M. Stéphane Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2016

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3.1.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 15 JUIN 2016

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.3 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 22 JUIN 2016

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.4 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 28 JUIN 2016

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.5 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 29 JUIN 2016

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.6 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 30 JUIN 2016

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3.1.7 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 4 JUILLET 2016

Proposé par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

### GALA DE MUSIQUE TEWEIKAN

#### RÉSOLUTION N° 6446

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives culturelles d'envergure mettant en valeur la culture autochtone;

CONSIDÉRANT QUE la Société de communication Atikamekw Montagnaise (SOCAM) sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition du gala de la musique autochtone Teweikan qui se tiendra à l'automne 2017 à Québec;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un évènement qui s'étend sur un cycle biennal permettant de promouvoir et reconnaître l'excellence de la musique autochtone du Québec et du Labrador tout en contribuant à sa production et diffusion.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 2 places au montant total de 300 \$ dans le Cadre du Souper spectacle bénéfique qui se tiendra le 6 octobre 2016 afin de financer la 2<sup>e</sup> édition du gala de la musique autochtone Teweikan qui se tiendra à l'automne 2017, à Québec.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### SYMPOSIUM MULTI-ARTS

#### RÉSOLUTION N° 6447

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives régionales mettant en valeur le travail d'artisans du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Regroupement des Artistes et Artisans de Roberval (RAAR) afin de fournir un appui financier dans le cadre du Symposium Multi-Arts de Roberval;



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE le RAAR est un organisme à but non lucratif dont le but est de regrouper et faire connaître les artistes et artisans du milieu et de promouvoir et faire apprécier à la population les arts visuels sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT QUE des artistes de la communauté participent à ce symposium.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 50 \$ dans le cadre du Symposium Multi-Arts du Regroupement des Artistes et Artisans de Roberval qui se tiendra du 22 au 24 juillet 2016.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité

### CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW

#### RÉSOLUTION N° 6448

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important d'entretenir des liens avec les autres Premières Nations ainsi que de soutenir certaines initiatives de nature caritative faisant la promotion de l'éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Nation Atikamekw invite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à participer à son tournoi de golf annuel 2016 dont les profits serviront à décerner des bourses d'études pour souligner l'excellence académique des jeunes Atikamekw et ainsi les encourager à poursuivre leurs études à des niveaux supérieurs.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 2 billets au montant total de 350 \$ dans le cadre du Tournoi annuel de golf-bénéfice du Conseil de la Nation Atikamekw qui se tiendra à Bécancour le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

## 4. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

### 4.1 BUREAU DE NÉGOCIATION ET DES RELATIONS STRATÉGIQUES

#### 4.1.1 ENTENTES DE FINANCEMENT CONCERNANT LA NÉGOCIATION

##### RÉSOLUTION N° 6449

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, vise la conclusion d'un projet de traité;

CONSIDÉRANT QUE pour y arriver, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait chaque année des demandes budgétaires dans des programmes prévus à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre le processus de négociation territoriale globale, le Regroupement Petapan Inc. a besoin de fonds dont une partie sera décentralisée à chacune des Premières Nations impliquées.

IL EST RÉSOLU de désigner la direction générale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à titre de signataire des ententes et des autres documents relatifs au programme Rassembler nos forces – Réorientation de l'autonomie gouvernementale et pour l'accord de prêt aux fins de la négociation globale.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité

#### 4.1.2 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE MASHTEUATSH POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT PETAPAN INC.

##### RÉSOLUTION N° 6450

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer le respect, la protection et la continuité des droits ancestraux, y compris le titre ilnu, des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan;



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre ilnu, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan privilégie la négociation territoriale globale, sous la base de l'Entente de principe d'ordre général entérinée en 2004, pour régler les questions relatives aux droits ancestraux incluant le titre aborigène et le droit à l'autonomie gouvernementale de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh dans le cadre d'un traité, protégé par l'article 35 de la Constitution canadienne de 1982.

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a confié le mandat au Regroupement Petapan Inc. d'en arriver à un projet de traité;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée du conseil d'administration du Regroupement Petapan Inc. préalable à l'assemblée des membres, une assemblée du conseil d'administration du Regroupement Petapan Inc. et une assemblée générale du Regroupement Petapan Inc. sont dûment convoquées le 20 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE ces assemblées visent à remplir les obligations corporatives de Regroupement Petapan Inc., telles qu'exigées par la loi et les règlements généraux de la corporation.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements généraux du Regroupement Petapan Inc., le chef est nommé d'office administrateur;

CONSIDÉRANT l'absence du chef Dominique, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit nommer un représentant pour la tenue de ces assemblées.

IL EST RÉSOLU, conformément à l'article 122 des règlements généraux de la corporation du Regroupement Petapan Inc., de désigner M. Stéphane Germain, vice-chef de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à représenter la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh lors d'une assemblée du conseil d'administration du Regroupement Petapan Inc. préalable à l'assemblée des membres, d'une assemblée du conseil d'administration du Regroupement Petapan Inc. et d'une assemblée générale du Regroupement Petapan Inc. dûment convoquées pour le 20 juillet 2016.



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité

## 5. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

### 5.1 DEMANDE DE FINANCEMENT PROJET AÎNÉS (QUÉBEC AMI DES AÎNÉS ET NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS)

#### RÉSOLUTION N° 6451

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé et du bien-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la bientraitance des aînés revêt une importance particulière pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE les liens intergénérationnels sont primordiaux pour la préservation de notre culture;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Santé et mieux-être collectif souhaite déposer une demande de financement au programme « Québec ami des aînés – Volet soutien aux activités communautaires », et ce, en collaboration avec la direction – Éducation et main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global de ce projet est de créer des liens intergénérationnels et prévenir la maltraitance des aînés.

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement au programme « Québec ami des aînés – Volet soutien aux activités communautaires »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer la direction – Santé et mieux-être collectif à titre de gestionnaire et signataire de la demande de financement et tout autre document en lien avec ce programme.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité





# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## RÉSOLUTION N° 6453

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé et du bien-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la bientraitance des aînés revêt une importance particulière pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE les liens intergénérationnels sont primordiaux pour la préservation de notre culture;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Santé et mieux-être collectif souhaite déposer une demande de financement au programme « Québec ami des aînés – Volet soutien aux activités communautaires », et ce, en collaboration avec la direction – Éducation et main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global de ce projet est de créer des liens intergénérationnels et prévenir la maltraitance des aînés.

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement au programme « Québec ami des aînés – Volet soutien aux activités communautaires »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer la direction – Santé et mieux-être collectif à titre de gestionnaire et signataire de la demande de financement et tout autre document en lien avec ce programme.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 5.2 TARIFICATION DES PLATEAUX EN LOCATION (ARÉNA)/OUVERTURE DES GLACES AU DÉBUT AOÛT

### RÉSOLUTION N° 6452

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des services de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important d'offrir des services de qualité accessibles;

CONSIDÉRANT que l'adoption de saines habitudes de vie par les Pekuakamiulnuatsh est au cœur de nos priorités et que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit être complice dans cette démarche;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires et les groupes sont des partenaires incontournables dans une offre de sports, de loisirs et d'événements diversifiée pour les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Centre Amishkuisht est un lieu privilégié pour les familles et pour la pratique d'activités de sports et loisirs.

IL EST RÉSOLU d'adopter une nouvelle grille tarifaire pour maximiser la pratique de sports et la tenue d'événements sur les plateaux gérés par la direction - Santé et mieux-être collectif;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de permettre la visibilité de certaines entreprises au Centre Amishkuisht selon des tarifs préétablis.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

### 6. INFRASTRUCTURES

#### 6.1 PROGRAMME DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES – DEMANDE DE DÉROGATION

##### RÉSOLUTION N° 6454

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2015, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le but du programme de logements communautaires est de fournir, selon les ressources disponibles, des logements aux Pekuakamiulnuatsh à revenus modestes, qui ne sont pas convenablement logés;

CONSIDÉRANT QU'un locataire au Domaine Kateri a déposé une demande de transfert de logement afin d'obtenir un logement communautaire situé dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes sont déposées par les autres résidents du Domaine Kateri concernant le comportement dérangeant de ce locataire;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a l'obligation d'assurer une quiétude et une jouissance paisible des lieux;

CONSIDÉRANT QU'un transfert de logement éviterait d'entreprendre des recours à la Régie du logement pour demander une résiliation de la convention d'habitation et l'expulsion de ce locataire;

CONSIDÉRANT QU'il y a un logement d'une chambre à coucher de disponible;

CONSIDÉRANT QUE le locataire n'est pas admissible à un transfert, car il ne répond pas à la condition d'admissibilité d'avoir une modification du besoin au niveau du nombre de chambres à coucher;

CONSIDÉRANT QUE le programme de logements communautaires prévoit des cas d'exception pour des situations particulières, mais que ces demandes doivent faire l'objet d'une approbation par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

IL EST RÉSOLU D'approuver la demande d'exception afin de prioriser le transfert d'un locataire du Domaine Kateri vers un logement communautaire, et ce, tel que prévu au programme de logements communautaires 2016-2017.



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Proposée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

## 6.2 ENTENTE DE FINANCEMENT - INITIATIVE DE STAGE EN HABITATION – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

### RÉSOLUTION N° 6455

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans le cadre du programme Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits, a octroyé un budget au montant de 16 240 \$ pour une période de trente-deux (32) semaines se terminant au plus tard le 15 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à parrainer un jeune autochtone âgé entre 15 et 30 ans, qui ne reçoit pas de prestation d'assurance-emploi et qui n'a pas un autre emploi pendant la période de stage.

IL EST RÉSOLU D'appuyer l'entente avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits au montant de 16 240 \$ et d'autoriser la direction – Infrastructures à signer l'entente et les autres documents afférents.

Proposée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



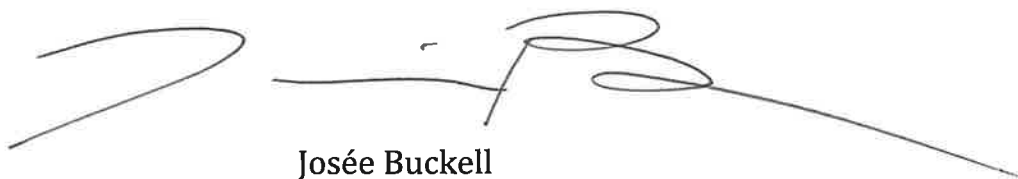
# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 30, proposée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell